

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 55 (1919)

Heft: 37-38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

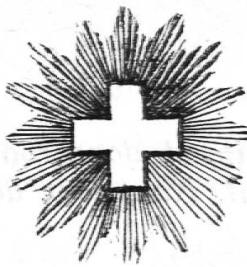
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LV^e ANNÉE

Nos 37-38
Série B



LAUSANNE

20 septembre 1919

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Appel au corps enseignant romand.* — *Chronique vaudoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Un mot du rédacteur.* — *Chronique jurassienne.* — *Divers.* — PARTIE PRATIQUE : *La grammaire en action.* — *Page choisie.* — *Pensée.*

Appel au corps enseignant romand à l'occasion de l'Assemblée générale de la Société suisse d'hygiène scolaire, à Lausanne, les 4 et 5 octobre 1919.

Les lecteurs de l'Éducateur ont lu dans le supplément du numéro du 6 septembre le programme de l'Assemblée générale annuelle de la Société suisse d'hygiène scolaire, qui aura lieu à Lausanne les 4 et 5 octobre. Ils connaissent le rôle considérable joué par cette association d'élite dans l'étude de toutes les questions touchant à la santé physique et morale de la jeunesse suisse. La Société suisse d'hygiène scolaire est depuis vingt ans le meilleur auxiliaire du progrès scolaire dans notre pays.

Ses réunions annuelles, dont la plupart ont été tenues jusqu'ici en Suisse allemande, ont éveillé chez nos collègues de là-bas un très vif intérêt. Ils y ont assisté nombreux et ont accordé aux organisateurs un appui mérité.

Il faut qu'il en soit de même à Lausanne les 4 et 5 octobre. En prenant aux réunions prévues une part active, en s'inscrivant si possible au banquet du dimanche et en entourant nos hôtes de deux jours d'une atmosphère de sympathie, instituteurs, institutrices et professeurs romands témoigneront de leur intérêt pour l'œuvre patriotique et humanitaire de la Société suisse d'hygiène scolaire et travailleront à resserrer les liens d'amitié et de cordialité qui doivent unir en Suisse tous les amis de l'enfance. En envoyant des délégations à cette réunion, les sections pédagogiques cantonales ou de district

contribueront à sa réussite et donneront aux décisions prises la diffusion qu'elles méritent. Nous leur demandons de répondre à notre appel.

Lausanne, 15 septembre 1919.

Pour la Commission de publicité :

E. BRIOD.

CHRONIQUE VAUDOISE

Communiqué S. P. V. — Le Comité cantonal rappelle à tous les candidats à un poste vacant qu'il est de leur devoir, tant par souci de sécurité personnelle que par solidarité, de s'enquérir avec soin des *conditions de logement*. La Loi et le Règlement prévoient un minimum insuffisant ; mais au moins y est-il parlé de *logement convenable*.

Ce n'est pas toujours le cas de ceux qui sont offerts.

Le Comité.

Ceux qui s'en vont. — Mlle Vonnez, institutrice aux Hameaux de Payerne, vient de donner sa démission, après trente-sept ans d'enseignement, dont vingt-quatre dans la commune de Payerne. MM. Jules Chevalley, à Saint-Saphorin (Lavaux), Constant Augsburger, à Bussy sur Moudon, se retirent aussi de l'enseignement, l'un après vingt, l'autre après quarante années de service dans leurs communes respectives. Enfin, M. Besson, instituteur à Aigle depuis 1908, quitte la carrière pédagogique pour se vouer au commerce. Les uns et les autres emportent les regrets des populations au milieu desquelles ils ont exercé leur bienfaisante activité. Nos bons vœux les accompagnent.

A. R.

L'Ecole cantonale de dessin, fondée par le peintre Arlaud, en application d'un décret du Grand Conseil du 19 mai 1821, et qui avait été fermée en 1911, va rouvrir ses classes dans quelques semaines.

Cette Ecole a pour but de compléter les études techniques faites dans les établissements d'instruction et de donner, en outre, satisfaction à tous ceux qui cherchent à cultiver un don artistique naturel. Elle délivrera un certificat d'études et un diplôme. Elle sera placée sous la surveillance du Département de l'instruction publique et administrée par un Conseil de trois à cinq membres nommés pour quatre ans par le Conseil d'Etat, et par un directeur, faisant partie du personnel enseignant.

A. R.

La lutte contre l'alcoolisme. — Le Grand Conseil a voté en premier débat un projet de loi modifiant la loi du 21 août 1903 sur la vente au détail des boissons alcooliques et sur la police des établissements publics, dans le sens d'une restriction de la consommation des liqueurs « façon » et artificielles. Nous enregistrons le fait avec satisfaction, car l'école ne pourra que bénéficier de mesures semblables. Relevons en particulier la proposition de M. le député Albert Wiliamoz — proposition qui fut adoptée — de porter de seize à dix-sept ans l'âge en dessous duquel les enfants non accompagnés d'adultes responsables ne peuvent fréquenter les établissements publics.

A. R.

Instituteurs retraités. — Le samedi 23 août a eu lieu à Lausanne une

nombreuse assemblée d'instituteurs retraités, réunis pour étudier les voies et moyens de remédier à la situation difficile qui leur est faite par suite du renchérissement de la vie.

L'assemblée, ouverte par M. Rochat, président de S. P. V., a nommé un Comité. M. H. Delarageaz fut élu président, et M. Aloïs Brélaz, secrétaire. Il fut décidé de demander au Grand Conseil la révision de la loi du 21 février 1917 concernant les pensions de retraite du corps enseignant primaire et l'égalité des retraites pour les régents émérites et les nouveaux retraités, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1919.

La Commission du Grand Conseil chargée de rapporter sur cet objet, par l'organe de M. Paillard, remplaçant M. Martinet, empêché, s'est prononcée, comme on sait, pour le maintien du système des allocations de renchérissement et propose de porter l'allocation des $\frac{4}{10}$ au $\frac{6}{10}$ de la pension, jusqu'à concurrence du maximum de celle-ci. Elle conclut au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat avec la recommandation de lui donner une solution aussi prompte que possible.

A. R.

† **Hélène Jotterand.** — Le dimanche 7 septembre, un convoi imposant accompagnait au champ du repos, à Bière, domicile de ses parents, l'une de nos plus jeunes collègues : Hélène Jotterand.

Après avoir fait divers remplacements à Bière, à la Chaux, à Saint-Légier, notamment, Hélène Jotterand était nommée à Blonay, il y a deux ans. Nous n'avons donc pas eu le privilège de voir cette institutrice longtemps à l'œuvre au milieu de nous ; l'automne dernier, à deux reprises, la grippe ébranlait profondément sa santé.

Mais ce que nous avons pu connaître d'Hélène Jotterand faisait pressentir chez elle les plus riches qualités : toujours empressée à rendre service, simple et modeste, toujours joyeuse, elle avait su déjà s'assurer de solides amitiés. Et son sourire, fait d'indulgence, de bonté, lui attirait la sympathie de tous ceux avec qui elle était appelée à être en relations.

Sur la tombe, M. F. Meyer, inspecteur scolaire, fit un éloquent éloge de cette institutrice consciencieuse, franche et loyale.

Au nom des autorités de Blonay et au nom du corps enseignant, M. Jaccaud dit quelques mots à l'adresse de celle dont nous déplorons le départ prématué : Hélène Jotterand fut bonne, dévouée, vaillante ; elle a fait tout le bien qu'elle a pu ; elle fut, surtout, héroïque dans la souffrance.

Aux parents, à qui la date fatale du 7 septembre rappelait la mort d'un fils tué accidentellement en 1914, nous adressons l'expression de notre plus vive sympathie. A Mme Jotterand, notre ancienne collègue, nous rappelons la devise de celle qui n'est plus : « Soyez toujours joyeux », parole d'espérance qui lui permettra de supporter encore cette nouvelle épreuve.

E. J.

† **Adeline Ray.** — Le 29 juillet dernier, les collègues du district de Grandson rendaient les derniers honneurs à Mademoiselle Adeline Ray qui venait de prendre sa retraite après une carrière bien remplie passée entièrement au service de la commune de Corcelles sur Concise.

Cette institutrice émérite, ayant aimé les petits et ayant su s'en faire aimer,

laissera dans la région qu'elle a quittée si brusquement le souvenir d'une personne dévouée, constamment à la recherche de ce qui pouvait intéresser sa petite classe. Par sa bonté et par sa droiture, elle avait gagné le cœur de ses élèves et l'estime de la population.

M. E. Fallet, instituteur à Concise, a, sur la tombe, adressé le suprême adieu à la collègue disparue qui fut un membre fidèle de la S. P. V.

Maitres abstinent vaudois. — L'Assemblée générale annuelle des *Maitres abstinent vaudois* aura lieu le *samedi 27 septembre 1919*, à 2 h., à Lausanne, au n° 7 de l'avenue de Beaulieu (près du pont Chauderon-Montbenon).

A l'ordre du jour, fort important, figure une conférence de M. Ch. Mamboury, maître au collège de Morges, sur le sujet si actuel de *l'instituteur et l'option locale*. Dans sa dernière session, le Grand Conseil vaudois a manifesté le désir de voir figurer, dans la Constitution fédérale, un article permettant aux communes de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre le péril alcoolique. Or, ce droit nouveau, qui n'est autre que celui de l'option locale, notre corps enseignant se doit de le faire connaître et triompher dans un avenir prochain. En ce faisant, nos instituteurs acquerront, sans aucun doute, un titre de plus à la reconnaissance publique. Chers collègues, qui avez quelque sympathie pour l'œuvre si grande et si belle que poursuivent les maitres abstinent, venez nombreux à Lausanne le 27 courant. Nous nous ferons une fête de vous y accueillir.

Au nom du Comité M.-A. vaud. : AD. DELISLE, président.

Travaux manuels. — Nous rappelons aux amis du travail manuel scolaire la séance annoncée dans notre précédent numéro. Cette séance aura lieu à l'Ecole normale de Lausanne, le samedi 20 septembre, à **3 heures** (et non à 2 heures comme nous l'avons annoncé par erreur). Les participants entendront une causerie sur ce sujet si actuel, et s'entretiendront de la fondation d'une section vaudoise de la Société du travail manuel scolaire.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Réunion trisannuelle de la Société pédagogique neuchâteloise.

Le 13 septembre, par une très chaude et radieuse journée, la Société pédagogique neuchâteloise était réunie à Colombier pour son assemblée trisannuelle. Jamais on ne constata pareille et si réjouissante participation, puisque sur 540 membres que compte l'Association, 520 environ étaient présents. Ce fut une splendide manifestation de solidarité qui, nous le croyons, sera féconde en résultats heureux. Ce fut un réconfort et une joie pour le Comité central et spécialement pour son excellent président.

A 8 1/2 h. précises, dans le temple, joliment décoré par d'aimables collègues, le Président central, M. F. Hoffmann, ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue aux participants. L'ordre du jour étant très chargé, le Président présente un très bref rapport sur l'activité du Comité central et des sections. Citons simplement quelques chiffres qui ont leur éloquence : Etant donné les conditions économiques depuis 1916, le Comité a dû, au cours des 25 séances qu'il a eues, s'occuper presque exclusivement de questions matérielles. Le dossier con-

cernant ces questions ne contient pas moins de 41 documents, circulaires, rapports, notes, etc. Rappelons que les résultats de toute cette activité furent d'abord en 1916, l'élévation des traitements des institutrices, porté de fr. 1200 à fr. 1500; en 1917, révision générale des traitements portés à fr. 2000 pour les institutrices et de fr. 1800 à fr. 2700 pour les instituteurs et élévation de fr. 300 de la haute paie cantonale; en 1918, octroi d'allocations de renchérissement, minimum obligatoire 50 %, soit fr. 450 pour les célibataires et fr. 600 pour les mariés et fr. 15 par enfant; en 1919, recharge au Grand Conseil pour obtenir des allocations égales à celles des fonctionnaires cantonaux, et vote tout récent de cette autorité adoptant le principe de cette égalité et renvoyant la question pour rapport au Conseil d'Etat. Dans le courant d'octobre l'autorité législative allouera ainsi aux fonctionnaires communaux de l'enseignement les allocations que nous réclamions (fr. 900 et fr. 1200); en 1919 encore, entreprise de révision du Fonds scolaire de prévoyance et de la Caisse cantonale de remplacement. Concernant le Fonds de retraite, l'avant-projet qui apportera d'importantes améliorations a été adopté par le Corps enseignant; celui-ci à la séance de Colombier, à l'unanimité moins une voix, vote encore quelques améliorations, spécialement la fixation de la cotisation des membres à fr. 200 et demande à l'Etat et aux communes une cotisation de fr. 250. Le taux de la pension pourrait être alors de fr. 2400 à fr. 3600 et reversible. Le Comité du Fonds va ces jours prochains remettre au Conseil d'Etat le dit projet avec rapport à l'appui.

Nominations statutaires. — L'assemblée, sur la proposition du Comité, décide de prolonger d'une année, soit jusqu'au congrès de Neuchâtel, le mandat des délégués à la Romande et du correspondant à *l'Éducateur*.

Nomination du Président. — L'infatigable et dévoué Président de la Pédagogique, M. Fritz Hoffmann, veut bien accepter de continuer à diriger pour une année au moins la barque de la Pédagogique qu'il a conduite jusqu'ici avec une sûreté et une fermeté admirables, aussi en bon pilote il ne la quittera que lorsqu'elle sera en toute sécurité au port! Un tonnerre d'applaudissements acclame le Président, applaudissements qui lui expriment, peut-être de façon un peu bruyante mais combien sincère, la gratitude profonde des instituteurs et institutrices neuchâtois pour sa féconde activité.

Éducateur. — La section de La Chaux-de-Fonds, par l'organe de son président, présente et développe une résolution dans laquelle elle proteste contre les termes contenus dans certains articles parus dans *l'Éducateur*, accuse la rédaction de donner au journal une tendance politique (articles sur l'Impôt fédéral, Joie et tristesse, Situation économique) et demande la neutralité absolue du journal en matière politique. M. Dubois annonce que les articles en question ont froissé les membres de sa section et ont eu comme conséquence le désabonnement au journal d'un bon nombre d'entre eux. Il demande qu'on évite tout ce qui peut diviser les membres de la Société pédagogique. Après une discussion assez vive, l'assemblée dans sa grande majorité se reconnaît incomptente et surtout insuffisamment éclairée pour trancher impartialement la question de fond qui est renvoyée à l'examen du Comité romand et du Comité de rédaction.

A l'unanimité, elle vote la déclaration suivante : « *L'Éducateur* est neutre en

matière politique. Il ne publiera dans aucune de ses parties (articles de fond, tribune libre), aucun article à tendance politique. »

Nous avons vivement regretté que M. le Rédacteur en chef, retenu à Lausanne par d'impérieuses nécessités professionnelles n'ait pas été là. Il aurait pu fournir directement et séance tenante, renseignements et explications.

Après liquidation de cet incident on fait une suspension de séance. Tout le monde se rend dans la cour de la caserne, où une collation nous est aimablement offerte par nos collègues du district de Boudry. Et bientôt l'assaut général est donné aux « sèches », au thé noir et au thé... d'octobre. Chers collègues, cordialement merci de votre très aimable attention !

A la reprise de la séance on procède à la nomination du Comité d'organisation du Congrès scolaire de 1920 à Neuchâtel ; nous en parlerons dans un prochain numéro.

Rapport sur les traitements. — M. Fritz Hoffmann donne lecture d'un remarquable rapport sur la réorganisation de l'école neuchâteloise, partant tout d'abord de la préparation professionnelle pour aboutir à la situation matérielle de l'instituteur. Ce travail, d'une haute et noble inspiration, reconnaît avec une complète franchise les imperfections de l'organisation actuelle, entre autres celles de la préparation du personnel enseignant; il démontre clairement la possibilité d'y remédier et en indique les voies et moyens avec une netteté et une précision remarquables.

Ce rapport, qui avait reçu la complète approbation du Comité central, est à la fois un acte de courage et le cri d'alarme d'une sentinelle vigilante, mais ce sont aussi les premiers accords d'un chant d'espérance et d'avenir. M. Hoffmann a mis dans ce travail tout son cœur; le bon grain est semé, nous ne doutons pas qu'il ne lève, le moment venu, en une abondante moisson.

Nous ne citerons pour le moment du moins que les conclusions du rapport en question, conclusions approuvées et adoptées par le corps enseignant neuchâtelois :

« L'assemblée générale de la Société pédagogique neuchâteloise, réunissant à Colombier, le 13 septembre 1919, plus de cinq cents de ses membres, adresse au Grand Conseil l'expression de sa reconnaissance pour sa décision du 3 septembre qui garantit au corps enseignant les mêmes allocations que celles accordées aux titulaires des fonctions publiques cantonales.

» Après avoir entendu un rapport du Comité central sur la situation actuelle de l'Ecole neuchâteloise et du personnel enseignant, l'Assemblée générale exprime son approbation pleine et entière de toutes les considérations développées dans le cours du rapport et adopte le postulat suivant :

Postulat.

Le corps enseignant primaire neuchâtelois, envisageant que l'avenir du pays dépend avant tout de la valeur de l'école, appelle de ses voeux les plus ardents le moment où nos écoles seront dirigées par un personnel enseignant de haute valeur intellectuelle et morale, bien préparé à sa tâche, placé dans une situation matérielle et jouissant d'une considération générale en rapport avec l'importance de la mission qui lui est confiée. Dans ce but, la Société pédagogique demande

instantamment au Conseil d'Etat de bien vouloir présenter au Grand Conseil des propositions tendant à la réalisation des vœux suivants :

1. — La préparation professionnelle actuelle du corps enseignant primaire étant insuffisante, il est nécessaire de procéder à une réorganisation prompte et complète de notre enseignement pédagogique.

Les études seront faites dans une école normale unique et obligatoire vraiment professionnelle, avec limitation du nombre des élèves correspondant aux besoins futurs de notre école neuchâteloise.

Les études tendront à une culture générale plus étendue et plus rationnelle surtout dans le domaine scientifique, philosophique et pédagogique.

2. — La situation sociale de l'instituteur et de l'institutrice doit être assez favorable pour attirer à la vocation pédagogique des jeunes gens qualifiés qui la fuient aujourd'hui.

3. — L'institution du stage obligatoire doit faire suite à une préparation professionnelle normale et remplacera avantageusement la situation tout anarchique dans laquelle se trouvent actuellement les futurs candidats à l'enseignement primaire.

4. — Le développement intellectuel et le perfectionnement professionnel dépendent avant tout de la situation matérielle du corps enseignant. Les traitements doivent être suffisamment élevés pour que les instituteurs et les institutrices puissent se consacrer exclusivement à leur tâche sans être obligés de recourir à des ressources accessoires.

5. — L'Etat et les Commissions scolaires doivent prendre toutes mesures jugées utiles pour encourager la Société pédagogique dans l'organisation des conférences et cours de perfectionnement.

6. — La collaboration du corps enseignant et des Autorités scolaires ne peut avoir que d'heureux résultats pour l'école. Elle demande à être beaucoup plus effective que ce n'est le cas aujourd'hui. La Société pédagogique devrait avoir des représentants officiels dans toutes les commissions cantonales ou communales s'occupant des intérêts de l'école.

7. — L'organisation actuelle de la participation financière de l'Etat et des communes aux dépenses scolaires est un obstacle au développement progressif de nos institutions scolaires. Le corps enseignant appelle de ses vœux la réalisation de la motion Apothéloz prise en considération par le Grand Conseil, en vue d'instaurer le paiement des traitements par l'Etat avec participation des communes sur la base de leur capacité financière. Le droit de nomination du personnel enseignant resterait acquis aux commissions scolaires.

8. — Le corps enseignant demande l'application du principe de l'égalité des traitements avec les corollaires obligés des indemnités de ménage et pour enfants, à la charge de l'Etat, et des indemnités de logement calculées suivant les circonstances de famille et les conditions locales, à la charge des communes.

9. — Le montant du traitement initial a une grande importance pour le relèvement de l'enseignement primaire. Considérant que l'école doit avoir des servants exceptionnellement bien doués, le salaire mensuel initial dans les conditions actuelles ne doit pas descendre au-dessous de fr. 400.

10. La haute-paie étant la seule amélioration matérielle qui puisse être envi-

sagée pour le personnel enseignant, doit être suffisamment élevée pour retenir dans l'enseignement ceux et celles que l'Etat a jugés aptes à remplir ces fonctions et pour les engager à se donner tout entiers à leur tâche. Elle doit commencer au plus tard dès la 3^{me} année de services.

11. — La réorganisation du Fonds scolaire de prévoyance doit être résolue le plus tôt possible, afin d'assurer une retraite suffisante aux vieux et dignes serviteurs de l'école et de garantir l'existence des familles dont le chef est enlevé par la mort.

Réorganisation de la Société pédagogique. — M. W. Baillod, membre du Comité central, présente un intéressant rapport sur la réorganisation de la Pédagogique. Il montre les faiblesses de l'organisation actuelle et la nécessité dans laquelle le Comité central s'est trouvé plusieurs fois, ces dernières années, d'user de « pleins pouvoirs » pour travailler utilement et rapidement. La réorganisation de la Société peut se résumer en quelque sorte dans cette formule :

« La Société pédagogique se transforme en une forte association professionnelle. Son Comité central est chargé de traiter avec les autorités toutes les questions intéressant ses membres. »

Il y aura lieu, en outre, d'avoir le Bureau du Comité dans la même localité, si possible, ceci afin de faciliter l'expédition de la besogne courante.

Le travail est actuellement si considérable et si absorbant que le Comité s'est vu dans la nécessité de s'adresser aux autorités scolaires de Neuchâtel pour obtenir un congé de deux mois pour le Président du Comité central, M. Hoffmann, qui a consenti à consacrer ce temps à notre association, ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

L'assemblée vote à l'unanimité les conclusions suivantes :

1. La Société pédagogique se transforme en une forte association professionnelle.
2. Elle ratifie toutes les mesures prises jusqu'ici par le Comité central.
3. Elle charge le Comité central de préparer la révision des statuts.
4. Une cotisation supplémentaire de fr. 10 par membre pour 1919 sera prélevée.

Réduction du prix du lait. — L'Assemblée adopte une proposition de M. Liniger, chargeant les comités de sections de présenter dans les diverses localités au nom du corps enseignant, des demandes collectives en vue d'obtenir les réductions fixées.

Dîner. — Vers 1 heure, un excellent dîner est servi dans le réfectoire de la Caserne décoré pour la circonstance; chacun s'empresse de prendre place autour de tables fleuries.

Sous l'excellente direction de notre collègue, F. Thiébaud, major de table, les discours se succèdent.

M. W. Baillod porte un toast spirituel aux invités. Il salue la présence de M. Quartier la Tente, Chef du Département de l'Instruction publique, des inspecteurs des écoles, des directeurs des écoles du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, celle des représentants des autorités scolaires et communales de Colombier; il adresse un souhait de bienvenue aux délégués vaudois, M. Roulier et Mlle Baudat, et aux délégués de Genève, Mlle Berney et M. Laravoire.

La section jurassienne, qui fêtait ce même jour son cinquantenaire, n'avait pu se faire représenter. La Société pédagogique neuchâteloise avait adressé un télégramme de félicitations à la section sœur et avait délégué à Bienne, M. J.-E. Matthey, et la Romande, MM. Brandt et Visinand.

M. Quartier la Tente dans un discours très applaudi, salua les « soldats de l'école », et releva l'importance et les difficultés de la tâche à réaliser. Il donna quelques paternels conseils aux membres de la Société pédagogique et termina en remettant un service en argent aux armes de la République pour quarante années d'enseignement à M. Paul Favre, à Valangin ; Mlle Marie Rigoulot, au Locle ; Mlle Estelle Junod et Mlle Bertha Ruetsch, à La Chaux-de-Fonds ; le diplôme de reconnaissance pour trente années d'enseignement à Mme Marie von Arx, à Neuchâtel ; Mlle Lina Hillebrand, à Neuchâtel ; Mlle Rosa Meister, à Serrières ; Mlle E. von Kaenel, à Neuchâtel ; Mlle Hélène Vogel, à Colombier ; Mlle C. Abbühl, à Môtiers ; M. Julien Tissot, au Locle ; Mlle Pierrette Gaietti, au Locle ; Mlle J. Marillier, aux Brenets ; Mlle Léa Robert, à La Chaux-de-Fonds ; Mlle Léa Sémon, à La Chaux-de-Fonds.

M. le colonel Apothéloz, député au Grand Conseil et membre de la Commission scolaire de Colombier, dans un discours d'une belle envolée et d'une haute inspiration, parla de la tâche que doit réaliser l'école, du rôle important qu'elle peut et doit jouer dans une démocratie. Il forma les vœux les meilleurs pour le succès des efforts du corps enseignant.

Mlle Berney apporta, en termes aimables, le salut des Genevois et particulièrement celui de l'Union des instituteurs et institutrices genevois.

Bientôt, vers 2 heures $\frac{1}{2}$, les locaux de fête se vident et tout le monde se rend à Planeyse, où ne tardent pas à arriver en un vol gracieux cinq avions venant de Dubendorf, avec passagers... C'était l'ouverture du meeting d'aviation.

Le 13 septembre 1919 est, croyons-nous, une excellente journée à l'actif de la Société pédagogique neuchâteloise. Le problème de la réorganisation de l'école primaire est posé devant le pays avec netteté et précision. Il ne sera pas de trop de toutes les bonnes volontés pour le résoudre, et cela pour le plus grand bien du pays neuchâtelois !

H. L. G.

Un mot du rédacteur « incriminé ».

A propos de la discussion provoquée par l'*Educateur* à la réunion de la Société pédagogique neuchâteloise, je tiens à déclarer ce qui suit :

1. La gestion du rédacteur en chef a été approuvée par le Comité central, seul compétent avec l'assemblée générale de la S. P. R., dans sa séance du 24 novembre dernier, sur la base du rapport d'activité publié dans notre numéro du 4 janvier. Cette gestion sera de nouveau soumise au Congrès de Neuchâtel, et le sous-signé y attend ses censeurs. Il pourra leur répondre d'autant plus librement que le Congrès aura à lui choisir un successeur.

2. Comme organe corporatif, l'*Educateur* a le devoir d'étudier la valeur respective des différentes tactiques que l'on peut adopter pour obtenir l'amélioration de la situation matérielle du corps enseignant. Au nombre de ces moyens, nous voyons apparaître maintenant l'affiliation aux syndicats ouvriers, avec

toutes les conséquences qui en découlent (grèves de solidarité, adhésion forcée à la grève générale, etc.).

Ce faisant, on cherche à entraîner les associations pédagogiques sur une voie nettement politique. Mais si, en présence de telles tentatives, le rédacteur de *l'Éducateur* crie « Casse-cou », il se trouve des gens pour prétendre que c'est lui qui introduit la politique dans le journal !

3. Mais il y a plus. Ceux qui connaissent l'état d'esprit créé dans les cantons agricoles par les événements de novembre dernier savent qu'une grève qui deviendrait générale au point d'englober tous les fonctionnaires, allumerait la guerre civile dans notre pays. De là le terme de « criminelles » appliqué dans notre article du 8 septembre aux grèves de fonctionnaires que l'on cherche à provoquer chez nous. En voyant dans ce terme une attaque directe à leur égard, certains des orateurs de Colombier m'ont prêté une intention qui m'était étrangère. En l'écrivant, j'ai songé à l'avenir, et non au passé. Et si ma plume a outrepassé ma pensée, je laisse à ceux qui ignorent dans quelles conditions je dois rédiger *l'Éducateur* le soin de me jeter la pierre. L'intérêt de l'école suisse et l'intérêt supérieur du pays me sont plus chers qu'une popularité de mauvais aloi.

ERNEST BRIOD.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Assemblée générale de la Société pédagogique jurassienne.

La Société pédagogique jurassienne, réunie à Biel samedi, 13 septembre, a fêté, en retard de quatre ans, son cinquantième anniversaire. Nombreux furent ceux qui vinrent, à l'occasion de ces noces d'or, lui renouveler le témoignage de leur fidélité. Ce fut une heureuse fête de famille dont tous les membres garderont un fervent souvenir.

La brochure, remise au corps enseignant, contient, outre le rapport de MM. Reusser et Droz sur l'enseignement du dessin à l'école populaire, une notice historique de M. Alb. Baumgartner, sur la Société pédagogique jurassienne. L'auteur a eu raison de rendre hommage aux fondateurs dont M. Gylam, inspecteur, est le seul survivant, et de relater les faits caractéristiques d'une activité dont nous pouvons être légitimement fiers. Nous voudrions parler plus longuement de ces pages où clairement est inscrite notre histoire. Mais nous avons hâte d'arriver à la belle journée de samedi qui a réuni près de trois cents maîtres d'école. La veille déjà, au Cercle romand, les Biellois eurent le plaisir de s'entretenir avec quelques vétérans, de boire à leur santé ainsi qu'à celle de ces deux charmantes Genevoises qui nous tinrent si fidèlement compagnie.

Samedi matin, à 9 heures et demie, M. Alb. Baumgartner, président de la Jurassienne, assisté de son spirituel et jovial secrétaire, M. Mathey, ouvrait la séance au temple français. Il saluait tout particulièrement M. Merz, directeur de l'instruction publique, les délégués de Genève, Vaud et Neuchâtel et plusieurs vétérans du corps enseignant jurassien.

Un chœur mixte, sous la direction de M. Liengme, instituteur à Biel, chanta avec accompagnement d'orgue, le bel « Hymne au travail » de G. Doret. Puis on aborda l'importante question du dessin. M. Droz, un des deux rapporteurs,

maître secondaire, exposa l'essentiel d'un travail sérieux écrit en collaboration avec M. F. Reusser, son collègue à l'école secondaire de Tavannes. De cet exposé et du rapport, il ressort que le dessin, à l'école populaire, ne saurait avoir sa fin en soi, cette école ne visant point à faire des artistes, mais qu'il doit être mis au service de tout l'enseignement. Or, chez nous, et pas seulement chez nous, j'imagine, l'enseignement du dessin est loin d'être conforme aux idées dont il serait ridicule de dire qu'elles sont nouvelles, mais dont l'application constituerait une nouveauté. Rousseau, si génialement intuitif, n'écrivait-il point au livre II de l'*«Emile»* : « Je veux que l'enfant n'ait d'autre maître que la nature, ni d'autres modèles que des objets. » Aujourd'hui encore, pour beaucoup, ces paroles sont sans résonance. On travaille trop selon une méthode conventionnelle abstraite, qui ne répond pas aux besoins d'activité de l'enfant. La copie d'une planche peut lui faire acquérir une certaine habileté manuelle, elle l'oblige à regarder ; je ne sache pas qu'elle favorise l'épanouissement de sa personnalité, ou l'éveil de son intérêt, ou encore la culture de son goût. Ainsi donc, persister dans la voie que nous suivons, c'est se priver d'un merveilleux moyen d'éducation. Mais nous ne sommes responsables de cet état de choses que dans une faible mesure. Les rapporteurs ont eu raison d'affirmer — je les félicite de leur sincérité — que l'enseignement du dessin à l'école normale de Porrentruy est notoirement insuffisant. C'est donc par l'école normale qu'il convient de commencer « en confiant l'enseignement du dessin à un maître spécial, ayant fait des études dans ce but ». A l'école populaire, cet enseignement devrait comprendre le dessin d'après nature, la composition décorative, le dessin libre et des exercices d'assouplissement. Tour à tour, le dessin est considéré comme expression du langage, de la mémoire et de l'imagination créatrice, comme moyen d'éduquer la vue et la main, comme moyen propre à développer l'habileté manuelle, l'éducation esthétique, et comme préparation à la vie pratique. Et le rapport se termine par de claires conclusions qui appellent une application immédiate et qui furent acceptées à l'unanimité. Nous ne pouvons ici les citer toutes : disons seulement que l'une d'elles réclame la transformation de l'enseignement du dessin à l'école normale, et qu'une autre demande à l'Etat d'organiser, comme il le fait pour la gymnastique, des cours spéciaux obligatoires dans toutes les régions du Jura.

A la discussion, qui dut malheureusement être écourtée, prirent part MM. Hoffmann et Goggler, maîtres de dessin, le premier à Porrentruy, le second à St-Imier, M. Gobat, inspecteur et M. Berlincourt, à Neuveville. Nous nous permettons d'approuver ici les déclarations des deux premiers qui firent la critique de notre enseignement, critique qui ne fut pas du tout du dénigrement, ce qu'in-sinuait M. Gobat. La critique intelligente construit au fur et à mesure qu'elle démolit ; elle n'est jamais du dénigrement.

Nous voulons espérons que le minutieux travail de MM. Droz et Reusser donnera une impulsion définitive à ceux qui le liront et que M. Merz, en rentrant à Berne, a déjà réfléchi aux moyens propres à faire aboutir les réformes que nous savons nécessaires.

En venant à Bienne, le Directeur de l'Instruction publique, y devait sans doute se dire qu'on ne le laisserait pas s'en aller sans obtenir de lui des déclarations

précises concernant le projet de loi sur la réforme des traitements. Il nous les fit de bonne grâce, dans sa langue maternelle, avec un luxe de détails qui nous donnèrent l'illusion merveilleuse d'être assis à une séance du Grand Conseil bernois. Nous apprîmes ainsi que le gouvernement proposait pour les instituteurs un traitement maximum de 4700 fr., tandis que nous réclamons 5500 fr. Il y a donc de la marge et perspective de lutte.

M. Rieder, instituteur à Courtételle, lut, au nom de la section de Delémont, une déclaration dans laquelle ses collègues demandent une allocation supplémentaire pour 1919 de 600 fr. et de 180 fr. par enfant. Un fâcheux oubli est cause qu'on ne soit pas revenu sur cette déclaration, de toute la journée. Mais je pense bien que M. Merz aura été convaincu par l'accent persuasif de M. Rieder. D'ailleurs, je crois que la question est en discussion à Berne.

En vitesse — comme j'écris mon article — car le funiculaire de Macolin nous attendait, nous avons décidé de tenir notre prochaine assemblée générale à Delémont en 1922 ; nous avons remplacé au comité central de la Bernoise, M. Chausse, de Péry, démissionnaire, par M. Richard, de Villeret, et à la Romande, M. Duvoisin, décédé, par je ne sais plus qui.

Dès une heure, nous étions tous rassemblés au Grand Hôtel de Macolin, où un excellent banquet nous fut servi dans deux salles. J'ai eu la malchance — un collègue malicieux appelle cela de la veine — d'être du côté de mes collègues de Bienne, de sorte que nous n'entendimes rien des discours prononcés dans la grande salle où se trouvaient nos invités officiels, nos vétérans et nos hôtes du Jura. Cependant, voulant voir ce qui s'y passait, j'y arrivai au moment où M. Duvillard disait de sa voix chaude et vibrante : « Je vous apporte le salut des Genevois et leurs embrassements ! » Voulez-vous, M. Duvillard, leur porter les nôtres ?

Le concert de l'après-midi fut un succès, du moins si j'en juge par l'enthousiasme qui régnait dans la salle. Je suis à l'aise, n'ayant collaboré que dans une faible mesure, pour remercier et féliciter les organisateurs : Mlle J. Perrin et M. R. Liengme de Bienne, ainsi que ces délicieuses « Fauvettes » et tous ceux qui ont assuré par leur dévouement la réussite de cette admirable journée.

Nous eûmes le rare plaisir d'entendre notre violoniste jurassien, M. Béguelin, instituteur à Tramelan, dans deux très beaux morceaux, puis les vieilles chansons jurassiennes chantées en chœur mixte et dans les costumes du temps, et enfin la comédie de M. Roulier, « Monsieur l'inspecteur ! », jouée avec une aisance et un sens du comique remarquables. Dans la soirée, on entendit les productions de cet orchestre villageois, dirigé par l'inimitable M. H. Jobin, professeur à Porrentruy. Je ne dois pas oublier que dans l'intervalle on avait procédé au tirage de la tombola dont le bénéfice, qui se monte à plus de 300 fr., sera versé au fonds de l'Asile jurassien pour enfants anormaux.

Et l'on dansa, je vous l'assure, jusqu'à une heure avancée. H. BODER.

Union des chanteurs jurassiens : cours de directeurs de chant.
— L'Assemblée des délégués du 20 juillet a décidé à l'unanimité d'organiser cet automne un cours pour directeurs de chant. Il aura lieu du 4 au 7 octobre à Delémont. La direction en est confiée à M. M. Ruegg, directeur général, à Saint-

Imier, et J. Juillerat, professeur de musique à l'Ecole normale de Porrentruy.

Le cours sera subventionné par l'Association cantonale de chant et fort probablement aussi par la Direction de l'instruction publique, comme ce fut déjà le cas précédemment. Outre les directeurs de chant, tous les instituteurs jurassiens sont cordialement invités à profiter de ce cours qui peut leur être d'une grande utilité au point de vue de l'enseignement du chant.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 20 septembre,¹ par M. Ruegg, directeur général.

DIVERS

Cours de vacances de l'Université de Bâle. — L'*Educateur* a salué avec joie la création à l'Université de Bâle de cours de vacances pour l'étude de la langue allemande. Nous étions persuadés que ces cours, à côté de leur utilité directe, seraient un moyen efficace de rapprochement entre Confédérés et d'union nationale. Il faut rendre cette justice à la ville de Bâle, qu'aucune autre ville suisse n'a fait autant qu'elle en ce domaine. Rappelons que sous l'impulsion de la nouvelle Société helvétique elle a créé à la Töchterschule une classe spéciale pour les jeunes filles welsches. C'est à la même tendance nationale que nous devons les cours de vacances de l'Université.

Je ne veux pas faire ici un *rapport* en forme et je serai volontairement incomplet. Je voudrais seulement apporter le témoignage direct d'un participant. Je voudrais surtout rassurer ceux de nos lecteurs qui, avant de s'inscrire, ont voulu attendre les résultats de la première expérience.

Les organisateurs n'étaient pas sans quelque inquiétude au sujet du nombre des élèves. Ils nous ont avoué qu'ils ne s'attendaient guère à plus d'une vingtaine d'inscriptions. Or nous avons été 35 dès le premier jour et le nombre des participants n'a pas cessé d'augmenter. Au bout d'un mois, à mon départ de Bâle, nous avions dépassé la cinquantaine et une quinzaine d'élèves français étaient encore annoncés. (Le cours fut même prolongé de deux semaines à leur intention.) Nous avons donc eu des camarades étrangers, mais la majorité des participants étaient suisses. Souhaitons qu'il en soit de même à l'avenir. Autant il est désirable de voir le cours de Bâle attirer des élèves étrangers, autant il faudrait regretter qu'ils y fussent en majorité.

Le cours a été remarquablement organisé et dirigé par M. le Dr Emile Dürr, professeur à l'Université, qui n'a ménagé ni son temps, ni sa peine, et qui a été pour nous d'une complaisance et d'une amabilité sans bornes. M. Dürr comprend admirablement la jeunesse : qualité précieuse en l'occurrence.

Je ne puis entrer ici dans le détail de l'enseignement². Je me propose seulement de donner quelques renseignements aux abonnés de l'*Educateur* qui auraient l'intention de s'inscrire pour les prochains cours. On pouvait craindre, étant donné les âges très divers des participants (de 16 à 45 ans) et leur préparation très diverse aussi, que les classes manquassent d'homogénéité et que chacun

¹ Ce communiqué, reçu le 7 septembre, n'ayant pu paraître que le 20, les inscriptions qu'il pourra provoquer seront sans doute agréées tôt après cette date. (Réd.)

² Nos lecteurs trouveront la liste complète des « cours » et des « exercices » dans le programme que nous avons encarté dans notre numéro du 28 juin dernier.

éprouvât quelque peine à trouver un enseignement adapté à ses connaissances. Un examen préliminaire, d'après lequel les participants ont été répartis en trois classes, a paré à ce danger. On a obtenu ainsi des classes peu nombreuses (12 élèves en moyenne au début), ce qui a augmenté le rendement du travail. Cette division en classes ne concernait que les « exercices »; quant aux « cours » proprement dits, ils groupaient tout le monde dans le même auditoire. M. Dürr a su réunir un corps enseignant d'élite. Les professeurs ont pris beaucoup de peine pour rendre leurs leçons aussi fructueuses que possible et les participants leur en sont très vivement reconnaissants.

On n'accusera pas nos amis de Bâle de faire du *bluff* et de promettre plus qu'ils ne peuvent ou ne veulent tenir. Le programme annonçait une ou deux excursions par semaine dans la ville ou dans ses environs. Eh bien, M. Dürr a organisé chaque semaine *trois* sorties, sans compter que bien souvent deux ou trois buts différents ont été atteints d'un seul coup, je veux dire en une même journée ou en un seul après-midi. Musées, églises, écoles, édifices divers, imprimeries, fabriques, administrations, lieux historiques, points de vue, forêts, villages, sommets du Jura, virent tour à tour défiler notre caravane assidue et joyeuse.

Travail et plaisir, telles sont en effet les notes dominantes. L'expérience faite à Bâle nous permet de déclarer que parmi tous les moyens divers de travailler une langue étrangère, quand on ne dispose pas de longs mois, c'est à des cours de ce genre qu'il faut donner la préférence. Mais il serait injuste de ne parler ici que de profit intellectuel ; si nos hôtes, nos maîtres, notre directeur, ont enrichi notre cerveau, ils ont aussi gagné notre cœur. Qu'il nous soit permis de leur dire en terminant un affectueux merci !

ALBERT CHESSEX.

Cours de gymnastique pédagogique. — Le Département militaire fédéral organise cette année, du 22 au 25 octobre, au Mont-Soleil, St-Imier, sous la direction de MM. E. Hartmann et A. Huguenin, un deuxième cours français qui aura pour but de faire connaître aux maîtres des écoles normales, directeurs de cours et instituteurs la manière d'enseigner la gymnastique dans les localités privées de salle de gymnastique.

Indemnités. — Les participants admis au cours recevront cinq indemnités journalières à fr. 10. Pour les participants n'habitant pas la localité où se donne le cours, quatre indemnités de nuit de fr. 3 et les frais de voyage : billet aller et retour III^{me} classe.

Les personnes qui désirent suivre ce cours doivent adresser leur demande d'inscription au Département de l'instruction publique de leur canton.

Maison de repos de Constantine. — On nous prie de rappeler aux institutrices fatiguées ou convalescentes la maison de repos de Constantine, où elles peuvent trouver, à des conditions très modiques, une pension excellente et un milieu des plus favorables à leur complet rétablissement. Fondée par la Société suisse d'utilité publique, cette institution poursuit un but exclusivement philanthropique, ainsi que le prouve le prix de pension très modique pour notre époque : 3 à 4 francs suivant les chambres. Le Comité de l'Asile serait heureux que cette maison devint toujours plus la « maison des régentes », et que nos collè-

gues qui ne peuvent aller se reposer dans des établissements poursuivant un but de lucre sachent qu'elles trouveront à Constantine l'accueil cordial et le lieu confortable et tranquille dont elles ont besoin.

Semaine suisse 1919. — Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce concernant la Semaine suisse. Destinée à faire mieux connaître les capacités industrielles de notre pays et la qualité de la main-d'œuvre nationale, cette institution est au plus haut point digne de l'appui énergique de tous les Suisses.

Leçons de choses sur la montre et son mouvement. — Frappée de voir combien la montre est peu connue du grand public dans sa structure et son mécanisme, la Direction de la fabrique « Zénith » a édité deux grands tableaux, l'un en deux, l'autre en quatre couleurs, destinés à faire connaître les parties essentielles de la montre et le fonctionnement de cet instrument qui joue un si grand rôle dans notre vie. Ces superbes tableaux, mis à la disposition du corps enseignant par la maison « Zénith », sont accompagnés d'une brochure explicative des plus claires qui peut être remise à chaque écolier, et lui aidera à suivre utilement l'enseignement donné au moyen des tableaux.

La maison « Zénith » a obtenu l'autorisation des Départements de l'Instruction publique pour cette intelligente initiative (*Voir aux Annonces*).

Communiqués. — Nous recevons fréquemment des communiqués divers, concernant des œuvres d'utilité publique ou autres. Outre que l'espace dont nous disposons est très limité, nous ne pouvons faire place qu'à ceux d'entre eux qui ont trait à l'école, à l'éducation en général et aux intérêts du corps enseignant, et cela en dehors de tendances confessionnelles ou politiques que la diversité d'opinions de nos abonnés ne nous permet pas d'accueillir.

Par contre, nous attirerons volontiers l'attention de nos lecteurs sur les annonces que de telles institutions pourront faire insérer dans notre journal.

PARTIE PRATIQUE

LA GRAMMAIRE EN ACTION

Degré moyen.

La notion du verbe.

L'étude de la langue peut être renouvelée, dans les degrés moyens, par l'emploi du travail manuel et par l'application des lois psychologiques qui règlent l'acquisition du langage. Un exemple :

Les associations d'idées sont d'autant plus faciles que la conscience est plus riche en expériences.

Comment enseignerons-nous la notion du verbe si nous gardons à l'esprit cette loi si simple ?

Nous n'expliquerons pas un texte tout hérisse de verbes ; ce serait commencer par la fin.

Nous ferons accomplir des actions. Un élève se lèvera et en se levant il dira : je me lève, un autre écrira, un troisième dessinera.

Comme l'attention tend à se résoudre en mouvements, ces actions successives forment un cycle psychologique complet.. L'image, le mouvement, l'expression.

Pour graver plus encore l'image du verbe dans la conscience, pour lui donner une forme nouvelle, fabriquons rapidement un jeu très simple. Des images en collection assez riche pour que chaque élève ait sous les yeux des actions différentes.

Les élèves énumèrent les actions de leurs petits personnages. Chaque enfant fait part du résultat de sa recherche, le maître écrit au tableau noir les expressions découvertes. Qu'il y en ait beaucoup, puisque la multiplicité des images favorise l'association des idées. C'est à ce moment que l'étude du texte est utile. L'image du verbe se présente sous forme motrice, visuelle et auditive. L'enfant est prêt à comprendre la définition grammaticale abstraite. Il a passé par toutes les phases qu'ont connues les inventeurs de la grammaire. Mais il a brûlé les étapes et, ce que d'autres ont mis des millénaires à découvrir, il l'a compris en quelques heures. Vérifions l'acquisition. Un jeu encore.

Sur des feuilles de carton, nous écrivons des noms, des adjectifs, des verbes. Les élèves classent ces mots par catégories, le plus rapidement possible. La vérification sous sa forme ludique est bien supérieure à l'exercice verbal. Elle met en action les muscles ; elle traduit l'attention en mouvement.

E. DUVILLARD, *L'Ecole de demain*, p. 18.

PAGES CHOISIES D'AUTEURS NATIONAUX

VII. — L'âme alsacienne.

Que d'images ! que de couleurs ! quel pittoresque ! De la plaine aux sommets des Vosges, que de monuments disant l'âme forte et pourtant douce du vieux pays ! Siècle après siècle, aux murailles des bourgs, aux vitraux des églises, aux pignons des maisons, les traditions sont écrites.... Entre fleuve et montagne, le pays s'étend, si simple de lignes, si nettement ordonné. A coups puissants de ses larges ailes, le vent le traverse qui ploie la cime des peupliers, taquine les girouettes, descend sur les places, se faufile dans les cours. Et les hommes ont la franchise, la rudesse, l'âpre saveur de ce vent qui passe....

Et c'est ce fier pays, d'où s'échappa le cri de Rouget de l'Isle, ces villes tant de fois ravagées, détruites, tant de fois relevées, toujours prêtes à souffrir pour leurs libertés, que de lourds parvenus de la gloire entendent séduire par l'étalage de leur force!... On n'a qu'à regarder autour de soi pour connaître d'où l'on vient, qui l'on est. Le bâton peut retomber, la voix gronder, les yeux lancer des éclairs, les bottes marteler les pavés, on sait ce qui fait le prix de la vie. On a vu de près les hordes d'Arioviste, les Huns, les Alémans, les Ecorcheurs, les bandes suédoises, les Kaiserlicks, tant d'autres, avec eux les fumées des incendies, la désolation, la mort.... Qui donc a désespéré ? On est encore là. Plus fort de tant de souvenirs. Plus attaché que jamais à son droit, à sa dignité. Rapp, Kléber, Kellermann, Lefèvre sont des témoins. Partout, trop de pierres qui parlent pour qu'on oublie ! trop de ruines sur les collines, trop de morts sous les champs de bataille !

On boit son vin et l'on chante :

On changerait plutôt le cœur de place
Que de changer la vieille Alsace !

BENJAMIN VALLOTTON.



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE



Récompenses obtenues aux Expositions
pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne

8, Rue Centrale, 8

Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, Zénith, Longines,
Oméga, Helvétia, Moeris. Chronomètres avec bulletin d'observat.

Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).

— BIJOUX FIX —

Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre,
marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.



* O *

A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ Photographe
Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique
dans le domaine de la PHOTOGRAPHIE

L'atelier, bien agencé, est situé au N° 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.

* O *

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève

La Maison fournit tous les modèles de tables d'école sur demande



Tableaux noirs. Porte-cartes géographiques

Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

Les machines à coudre

SINGER

nouveau modèle, constituent en tout temps un

Cadeau

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

PARIS 1878-1889-1900	St-Louis E.U.A. 1904	MILAN 1906	BRUXELLES 1910
		PANAMA 1915	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.

Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.

Delémont, r. de la Préfecture, 9.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison Orsat frères.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 41.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

A nos lecteurs !

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'**EDUCATEUR**.



Nous offrons pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46	Fr. 29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau	34.50
Bottines pour dames depuis	26.50
Richelieu pour dames depuis	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29	16.75
nos 30 à 35	18.75

Envoi contre remboursement
Echanges

AU CHAT BOTTE

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

MAIER & CHAPUIS

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON
SPÉCIALE

de

VÊTEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES
Officiers

Toute la

CHEMISERIE

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Rémise 5 % aux membres de S. P. R.

Ustensiles
de cuisine
et de ménage

NOUVEAUTÉS CHORALES

Chœurs à 4 voix d'hommes a cappella.

3204.	<i>Barblan, E.</i>	Sache aimer.	50 cent
3205.	—	La divine basse	50 "
2824.	<i>Bovy-Lysberg, C. S.</i>	Sur la montagne	50 "
2827.	<i>Combe, E.</i>	Au Printemps	40 "
3226.	<i>Cattabeni, F.</i>	Pour le jour des morts	70 "
2589.	<i>Doret, G.</i>	Chant des Pâtres	35 "
2836.	<i>Grunholzer, K.</i>	Cloche du soir	40 "
3176.	<i>Haemmerli, L.</i>	Les Moissonneurs	35 "
2839.	<i>Haenni, C.</i>	La montée à l'Alpage	35 "
3281.	<i>Jaques-Dalcroze, E.</i>	Libre Helvétie	40 "
2845.	<i>Martin, L.</i>	Mon hameau	40 "
2846.	—	Printemps	40 "
3253.	<i>Mendelssohn, F.</i>	Sérénade	50 "
		Eloge du chant	50 "
3254.	<i>Mendelssohn, F.</i>	Banquet d'adieux	60 "
3288.	<i>Metzger, F.</i>	L'Edelweiss (texte français et allemand).	40 "
3287.	—	Le mal du pays	70 "
3255.	<i>Mozart, W. A.</i>	Chanson bachique	70 "
2629.	<i>Neumann, M.</i>	Le Réveil de l'ouragan	100 "
2859.	<i>North, C.</i>	Saison nouvelle	50 "
2990.	<i>Pesson, Ch.</i>	Les chanteurs	60 "
2863.	<i>Pilet, W.</i>	Regrets et espoirs	35 "
3252.	<i>Schumann, R.</i>	Chantons, Rions	60 "
2867.	<i>Sturm, W.</i>	Bien loin	40 "
3259.	<i>Wagner, R.</i>	Chœur des Pélerins	60 "
2657.	<i>Wissmann, R.</i>	L'aube d'or apparaît (texte allem. et fran.)	80 "

Chœurs à 4 voix mixtes a cappella.

2764.	<i>Bischoff, J.</i>	Au delà	35 "
3085.	<i>Chollet, A.</i>	Je veux t'aimer	40 "
2783.	<i>Denéréaz, A.</i>	La soumission	40 "
2591.	<i>Doret, G.</i>	Mon ami est monté	40 "
1600.	—	La noce	25 "
3084.	—	L'automne	70 "
2786.	<i>Ganter, L.</i>	Je crois en Dieu	40 "
3283.	<i>Junod, L.</i>	Le Ruisseau	40 "
2791.	<i>Martin, L.</i>	L'Alpe Rose	35 "
3206.	<i>Marschner, H.</i>	L'Echo du cœur	35 "
2793.	<i>Mayr, S.</i>	Au fond du Calice	40 "
2800.	<i>Niallon, J.</i>	Prière du soir	40 "
2805.	<i>Pesson, Ch.</i>	Le chant des Moissonneurs	40 "
2818.	—	Les chanteurs	70 "

Chœurs à 3 voix égales a cappella.

2643.	<i>Ansermet, E.</i>	Chœur des femmes fidèles (3 v.)	25 "
2647.	—	Les filles qui restent (3 v.)	30 "
2688.	—	Cé qu'é laino (3 v.)	25 "
2747.	<i>Bischoff, J.</i>	Au delà (3 v.)	25 "
2619.	<i>Jaques-Dalcroze</i>	La Genève des franchises (2 v.)	25 "
2620.	—	La valse du 1 ^{er} juin (2 v.)	25 "
2621.	—	La chanson du joli juin (2 v.)	25 "
3194.	<i>Jaton, P.</i>	Notre-Dame de Lausanne (1 v.)	25 "
2753.	<i>Martin, L.</i>	Chanson d'avril (3 v.)	50 "
2755.	<i>Nicole, L.</i>	Brise matinale (3 v.)	50 "
2756.	—	Hirondelles (3 v.)	50 "
2759.	<i>Plumhof, H.</i>	Le Réveil du Printemps (3 v.)	25 "
2878.	<i>Senger, H. de</i>	Chant de Noces (2 v.)	25 "
2879.	—	Chant de Noces (3 v.)	30 "

FŒTISCH FRÈRES, Editeurs à Lausanne, Neuchâtel et Vevey.
S. A.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVme ANNÉE — N°s 39-40

LAUSANNE, 4 octobre 1919.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Pausible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant : Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHATEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT : Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 40 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.



Ecole professionnelle et de commerce pour jeunes filles Lugano

Ecole ménagère. — Cours de cuisine, de lingerie, de coupe et confection, de dessin, de comptabilité. — Cours de langues. Ecole de commerce de trois années.

Ouverture de l'école le 15 septembre.

P. 10816 O.

La Direction.

Mission Suisse aux Indes

Elle a besoin d'**un professeur** muni d'un diplôme universitaire, de **3 de-moiselles** pour le travail dans les Zénanas (parmi les femmes), **une inspectrice** pour les écoles de Mangalore et **une maîtresse** de travaux à l'aiguille.

Pour les conditions et les détails concernant le travail, s'adresser à M. le pasteur **A. de Haller**, président, à Lausanne, ou à M. **G. Secretan**, secrétaire, à Morges.

Quel instituteur

sérieux, à la campagne, recevrait chez lui pour l'hiver

jeune garçon de 14 ans

devant suivre sa classe et dont il surveillerait le travail scolaire ? Adresser les offres et conditions à **Gérance de l'EDUCATEUR.**

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie.

Service principal fondé en 1857.

Mutuelle pure. — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses.

Tous les bonis aux assurés.

Par suite du contrat passé avec la *Société pédagogique de la Suisse Romande*, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à M. **J. Schaechtelin**, Agent général, Grand Chêne 11, **Lausanne**.

**Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame
dans l'EDUCATEUR.**

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire et primaire.

Un poste de **directeur des écoles publiques de Vallorbe** est au concours.

Traitemen initial: fr. 5200. Augmentation communale triennale de fr. 200. Maximum : fr. 6000.

Le directeur peut être astreint à donner dix heures de leçons par semaine et à faire des remplacements.

Entrée en fonctions le plus tôt possible.

Adresser les inscriptions et demander les renseignements au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, et à la Municipalité de Vallorbe, jusqu'au 7 octobre 1911, à 6 h. du soir.

Valeyres s. Ursins. — La place de **maîtresse d'école semi-enfantine** est au concours jusqu'au 7 octobre; fr. 1100, logement, jardin ou indemnité.

Nominations

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après:

INSTITUTEURS: MM. Magnenat, Marcel, à Aigle; Pattbey, Wilhelm, au Novelet s. Provence; Ehinger, Paul, à Cerniaz; Maire, Félix, à Essertines s. Rolle.

INSTITUTRICES: Mlles Maillard, Isabelle, au Lieu; Bassin, Henriette, à Avenches; Magnin, Juliette, à Bussigny s. Morges; Guignard, Georgette, à Vevey; Morel, Louise, à Vevey; Horn, Juliette, à Vufflens-la-Ville.

Gymnase classique.

Baccaureat ès-lettres. 2^{me} session. Inscriptions et débuts des examens: mardi 7 octobre à 1 $\frac{1}{4}$ h.

Institut de Jeunes gens du canton de Vaud **CHERCHE** un

Maître

énergique pouvant enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et s'occuper de la surveillance des élèves. Adresser âge, prétentions et références sous chiffre **O. F. 9463 L.** à **Orell Fussli, Publicité, Lausanne.**

L'Orphelinat de Lausanne

3, Avenue Druey, 3

cherche **jeune instituteur** disposé à remplir les fonctions de **sous-maître**. Offres et conditions à **A. Brunet**, directeur.

Demandez à la maison ZÉNITH (Le Locle), les superbes tableaux démonstratifs de la montre destinés à nos écoles.

LIBRAIRIES PAYOT & C^{ie},
LAUSANNE - GENÈVE - VEVEY - MONTREUX

Vient de paraître

ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE ET DE L'ORTHOGRAPHE

I

Mon Livre rouge

par

Madame J. BALLET

Inspectrice de l'Enseignement primaire

Ouvrage adopté par la Conférence intercantonale des Chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande.

Illustrations de Mme LIENHARD-GEISSELER

Un vol. cartonné Fr. 2 25

Tout enseignement est un art, et celui de la lecture l'est peut-être plus qu'un autre. Tous les professionnels savent en outre qu'en pratique cet art se complique de problèmes vraiment difficiles à résoudre.

Le passage du signe, simple image, à son utilisation dans l'ensemble complexe qui constitue un mot, la mémorisation du signe, l'expression ou traduction verbale de l'image purement visuelle, la signification des groupes de signes... autant de problèmes psychologiques dont on ne se doutait pas autrefois quand on apprenait à lire aux enfants dans n'importe quel livre composé en gros caractères, et problèmes importants pour l'éducation des enfants.

Chacun sait d'autre part qu'une bonne méthode de lecture de ce genre doit recourir à une illustration abondante et conçue spécialement pour elle.

Mme J. Ballet, de Genève, a résolu ces différents problèmes d'une façon vraiment élégante dans le premier volume de sa méthode qu'elle intitule *Mon livre rouge*.

Les circonstances actuelles ont empêché de faire des gravures en couleur mais ces gravures sont artistiques, nettes, dépourvues de tout détail superflu, faites pour des yeux très peu observateurs et uniquement destinées à fixer les significations de signes en des cerveaux rebelles.

Tous les détails de la méthode, l'emploi de lettres mobiles, etc. sont fort judicieusement étudiés. L'éducateur n'a qu'à lire les quelques lignes d'instructions que l'auteur a fait imprimer à part et joindre à chaque volume pour être à même de s'en servir utilement.

Un tel ouvrage conçu simplement sans recourir à des moyens compliqués peut convenir à l'enseignement de la lecture à n'importe quel enfant, et c'est là, semble-t-il, une preuve évidente de son importance et de son efficacité.